

RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES EN 2015 EN VUE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

inscrivez-vous jusqu'au 30 septembre et votez!



La loi du 16 janvier 2015 avait modifié le calendrier électoral, reportant les prochaines élections régionales de mars à décembre 2015, puis la loi du 13 juillet 2015 a permis la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales.

Cette mesure exceptionnelle permet ainsi à l'ensemble des citoyens remplissant les conditions pour s'inscrire sur les listes électorales, qui n'ont pu s'inscrire avant le 31 décembre 2014, de pouvoir participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

DATES À RETENIR

Du 01 janvier 2015 au 30 septembre 2015

Réception des demandes d'inscription en mairie et transmission par l'INSEE des jeunes électeurs

Au plus tard le 9 octobre 2015 :

Examen par la Commission administrative électorale des demandes d'inscription

Le 10 octobre 2015 :

Publication du tableau rectificatif comportant les inscriptions et radiations

Le 30 novembre 2015 :

Arrêt définitif de la liste électorale sur la base du tableau définitif des rectifications

Le 01 décembre 2015 :

Entrée en vigueur de la nouvelle liste électorale et application des nouveaux périmètres des bureaux de vote, arrêté au 31/08/2015

Les 6 et 13 décembre 2015

Elections des conseillers régionaux dans les 13 nouvelles régions. Pour l'Ile de France, ce sont 209 sièges à pourvoir, dont 23 pour le Val d'Oise.

www.uniondesmairesduvaldoise.fr

